

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2012

Délibérations n°01 à 11

Date de convocation : 23/11/2012

Date d'affichage : 04/12/2012

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'an deux mille douze, le trente du mois de novembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 19 H 00, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 23 novembre 2012.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENT : Monsieur Benoît COURTOIS.

PROCURATION : Monsieur Benoît COURTOIS a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 04 octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 04 octobre 2012.

2/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°03 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2012.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2012	D.M. n°3
OPERATION 1001 - ACQUISITIONS				
21 / 2182	Matériel de transport	1001	0.00 €	+ 32 000.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
23 / 231520	Trx - Lot. « Les Bleuets »	1004	155 000.00 €	- 30 000.00 €
OPERATION 1011 - SPORT, JEUNESSE, CULTURE				
20 / 2051	Logiciels	1011	0.00 €	+ 500.00 €
21 / 2183	Matériel de bureau et info.	1011	5 000.00 €	+ 1 500.00 €
TOTAL :				+ 4 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2012	D.M. n°3
NON AFFECTE				
024	Produits de cessions	N/A	1 100.00 €	+ 4 000.00 €
TOTAL :				+ 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°3 comme ci-dessus retracée.

3/ SERVICES PÉRISCOLAIRES : TARIFICATION À COMPTER DU 01/01/2013 (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des tarifs pratiqués pour les services périscolaires communaux.

Monsieur le Maire fait part de l'obligation de mettre en place une tarification différenciée en fonction du quotient familial et de l'exigence du Conseil Général de la Haute-Saône d'un écart de 15 % de la tarification entre les tranches mini et maxi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des tarifs périscolaires comme ci-après détaillé et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Mise en place de 4 tranches :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL
TRANCHE 1	$QF \leq 500 \text{ €}$
TRANCHE 2	$501 \leq QF \leq 1\ 100 \text{ €}$
TRANCHE 3	$1\ 101 \text{ €} \leq QF \leq 3\ 000 \text{ €}$
TRANCHE 4	$3\ 001 \leq QF$

Tarification du service « Restauration – Pause Méridienne » :

TRANCHES	TARIF UNITAIRE RESTAURATION – PAUSE MERIDIENNE		
	dont		
	Restauration	Accueil Educatif	Total
TRANCHE 1	3,75 €	1,30 €	5,05 €
TRANCHE 2	3,90 €	1,40 €	5,30 €
TRANCHE 3	4,10 €	1,45 €	5,55 €
TRANCHE 4	4,32 €	1,50 €	5,82 €
<u>Dégressivité :</u> 3 enfants : 2 payants + 1 gratuit 4 enfants : 3 payants + 1 gratuit 5 enfants : 3 payants + 2 gratuits			

Tarification du service « Accueil Educatif » :

TRANCHES	TARIF HORAIRE ACCUEIL EDUCATIF
TRANCHE 1	1,30 €
TRANCHE 2	1,40 €
TRANCHE 3	1,45 €
TRANCHE 4	1,50 €

Tarification du service « ALSH du Mercredi » :

TRANCHES	TARIF ALSH DU MERCREDI		
	½ journée	Journée	Restauration
TRANCHE 1	4,61 €	8,22 €	3,75 €
TRANCHE 2	4,85 €	8,65 €	3,90 €
TRANCHE 3	5,09 €	9,08 €	4,10 €
TRANCHE 4	5,30 €	9,45 €	4,32 €
<u>Inscription au mois :</u> 1 ½ journée gratuite ou 1 journée gratuite			

Tarification du service « ALSH Petites Vacances » :

TRANCHES	TARIF ALSH PETITES VACANCES		
	½ journée	Journée	Restauration
TRANCHE 1	4,61 €	8,22 €	3,75 €
TRANCHE 2	4,85 €	8,65 €	3,90 €
TRANCHE 3	5,09 €	9,08 €	4,10 €
TRANCHE 4	5,30 €	9,45 €	4,32 €

Tarification du service « ALSH Vacances Eté » :

TRANCHES	TARIF ALSH VACANCES ETE		
	½ journée	Journée	Restauration
	INSCRIPTION AU MOIS		
TRANCHE 1	4,11 €	7,17 €	3,75 €
TRANCHE 2	4,35 €	7,60 €	3,90 €
TRANCHE 3	4,59 €	8,03 €	4,10 €
TRANCHE 4	4,80 €	8,40 €	4,32 €
	INSCRIPTION A LA SEMAINE		
TRANCHE 1	4,61 €	8,22 €	3,75 €
TRANCHE 2	4,85 €	8,65 €	3,90 €
TRANCHE 3	5,09 €	9,08 €	4,10 €
TRANCHE 4	5,30 €	9,45 €	4,32 €
	INSCRIPTION A LA JOURNEE		
TRANCHE 1	5,16 €	8,77 €	3,75 €
TRANCHE 2	5,40 €	9,20 €	3,90 €
TRANCHE 3	5,64 €	9,63 €	4,10 €
TRANCHE 4	5,95 €	10,08 €	4,32 €
	Sortie : 5,00 € pour inscription à la journée		

Frais fixes :

FRAIS	TARIF
Frais de dossier pour défection	8,00 €
Sorties « extras »	9,00 €

4/ AUTORISATION DE CRÉDITS : EXERCICE 2013 (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2013, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire. La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2013, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2012, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2013 pour l'ensemble des budgets communaux (Budget Communal, Budget Assainissement).

5/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'avoir une vision rétrospective et prévisionnelle de la situation financière de la Commune.

Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence la situation saine du budget communal tout en maintenant la pression fiscale communale sans augmenter les taux communaux des impôts « ménage ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ch. générales	186 519.91	209 944.28	225 022.73	253 662.59	270 000.00	280 000.00
Ch. de personnel	438 432.31	424 814.09	430 460.86	445 395.64	410 000.00	460 000.00
Ch. de ges° cour	66 193.37	70 263.61	72 242.94	81 032.40	92 000.00	94 000.00
Ch. except.	820.81	575.32	0.00	735.20	3 000.00	1 000.00
TOTAL :	691 966.40	705 597.30	727 726.53	780 825.33	775 000.00	835 000.00

En italique, prévisions fortes pour les dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pdts des sces	77 495.10	80 483.81	119 932.93	114 078.31	66 000.00	60 000.00
Impôts et taxes	586 399.23	621 010.66	621 516.62	644 859.68	646 000.00	650 000.00
Dota° et partic.	199 723.53	217 690.55	224 362.77	233 563.83	211 000.00	220 000.00
Pdts ges° cour	120 328.63	101 142.82	91 125.88	100 487.00	85 000.00	80 000.00
Pdts except	13.34	13.33	32.75	340.13	0.00	0.00
TOTAL :	983 959.83	1 020 341.17	1 056 970.95	1 093 328.95	1 008 000.00	1 010 000.00

En italique, prévisions faibles pour les recettes.

ANNUITE DE LA DETTE						
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capital	170 934.53	152 933.80	133 534.81	111 821.86	284 475.42	113 132.26
Intérêts	50 201.30	40 610.32	33 130.85	28 173.25	41 748.00	34 081.22
TOTAL :	221 135.83	193 544.12	166 665.66	139 995.11	326 223.42	147 213.48

Pour 2012 sont compris l'ensemble des emprunts relatifs à la maison des associations y compris le prêt relais TVA de 150.000 €.

EPARGNE BRUTE (RECETTES FCT - DEPENSES FCT - ANNUITE DE LA DETTE)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CAF BRUTE:	+ 70 857.60	+ 121 199.75	+ 162 578.76	+ 172 508.51	- 93 223.42	+ 27 786.52

La CAF Brute est relative car elle doit être contrebalancée par le FCTVA 2012 et 2013 et des prévisions de résultats minorées.

REPORT DES EXCEDENTS NETS CUMULES EXERCICE PRECEDENT						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rlts N-1	+ 429 262.68	+ 249 516.08	+ 166 221.94	+ 215 593.64	+ 363 053.57	+ 95 830.15

EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE + REPORT RESULTATS N-1)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CAF NETTE:	+ 500 120.28	+ 370 715.83	+ 328 800.70	+ 388 102.15	+ 269 830.15	+ 123 616.67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Non affecté	4 833.16	1 540.15	1 177.85	1 399.89	24 000.00	616.67
Acquisitions	15 222.36	74 408.04	49 087.25	15 653.02	8 000.00	25 000.00
Bâtiments	40 683.07	13 362.26	138 692.02	626 528.90	475 000.00	15 000.00
Voirie	39 596.88	103 897.11	64 327.13	61 460.30	40 000.00	153 000.00
Forêt et planta°	20 143.11	3 505.99	6 196.33	7 675.08	14 000.00	10 000.00
Lot. Vichard	300 394.77	124 618.43	10 827.31	13 721.47	18 000.00	0.00
Sport, jeunesse...	17 419.89	68 950.81	22 604.86	4 873.69	23 000.00	5 000.00
TOTAL :	438 293.24	390 282.79	292 912.75	731 312.35	602 000.00	208 616.67

En italique, il s'agit de prospectives.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Non affecté	180 771.04	94 710.15	169 133.27	50 043.44	130 000.00	85 000.00
Acquisitions	0.00	0.00	300.00	3 263.00	0.00	0.00
Bâtiments	0.00	0.00	0.00	633 681.66	294 000.00	0.00
Voirie	0 235.00	45 276.75	8 772.42	19 275.67	4 000.00	0.00
Forêt et planta°	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Lot. Vichard	0.00	22 702.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sport, jeunesse...	1 683.00	23 100.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL :	187 689.04	185 788.90	179 705.69	706 263.77	428 000.00	85 000.00

En italique, il s'agit de prévisions.

SOLDE INVESTISSEMENT						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL :	- 250 604.20	- 204 493.89	- 113 207.06	- 25 048.58	- 174 000.00	- 123 616.67

RESULTATS FIN D'EXERCICE (EPARGNE NETTE - SOLDE INVESTISSEMENT)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL :	+ 249 516.08	+ 166 221.94	+ 215 593.64	+ 363 053.57	+ 95 830.15	0.00

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités	Répartition annuités		Variation Annuités
			Intérêts	Amortissement	
2008	1 063 069.51	221 135.83	50 201.30	170 934.53	
2009	892 134.98	193 544.25	40 610.45	152 933.80	- 27 591.58
2010	739 201.17	166 665.66	33 130.85	133 534.81	- 26 878.59
2011	605 666.36	139 995.11	28 173.25	111 821.86	- 26 670.55
2012	1 037 594.50	326 223.42	41 748.00	284 475.42	+ 186 228.31
2013	853 119.09	147 213.48	34 081.22	113 132.26	- 179 009.94
2014	739 986.83	137 806.28	29 361.74	108 444.54	- 9 407.20
2015	631 542.29	117 917.37	24 675.26	93 242.11	- 19 888.91
2016	538 300.18	97 127.28	20 970.59	76 156.69	- 20 790.09
2017	462 143.49	60 464.34	17 422.04	43 042.30	- 36 662.94
2018	419 101.19	60 172.34	15 715.52	44 456.82	- 292.00
2019	374 644.37	59 880.34	13 952.74	45 927.60	- 292.00
2020	328 716.77	59 588.34	12 131.44	47 456.90	- 292.00
2021	281 259.87	59 296.34	10 249.24	49 047.10	- 292.00
2022	232 212.77	59 004.34	8 303.68	50 700.66	- 292.00
2023	181 512.11	58 712.34	6 292.19	52 420.15	- 292.00
2024	129 091.96	54 266.65	4 212.10	50 054.55	- 4 445.69
2025	79 037.41	41 515.98	2 496.07	39 019.91	- 12 750.67
2026	40 017.50	39 340.07	989.04	38 351.03	- 2 175.91

TABLEAU DE REPARTITION DE LA DETTE							
Objet	Annuité 2008	Annuité 2009	Annuité 2010	Annuité 2011	Annuité 2012	Annuité 2013	Annuité 2014
Travaux investissements 2001	36 370.93	36 370.92	36 370.92	36 370.92	36 370.92	36 370.93	36 370.93
Travaux "Lutte Inondations"	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24
Travaux "Voirie Oasis"	18 230.00	18 230.00	18 230.00	18 230.00	18 230.00	9 115.20	0.00
Extension Groupe Scolaire	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36
Maison des Associations Prêt Boni.	0.00	0.00	0.00	2 049.27	7 535.64	7 535.64	7 535.64
Maison des Associations Prêt TVA	0.00	0.00	0.00	1 068.75	153 206.25	0.00	0.00
Maison des Associations 1°T	0.00	0.00	0.00	0.00	26 766.16	26 766.16	26 766.16
Maison des Associations 2°T	0.00	0.00	0.00	0.00	8 230.26	10 718.18	10 426.18
Groupe scolaire Contrat n°0527553	4 147.43	4 147.43	4 147.43	0.00	0.00	0.00	0.00
Groupe scolaire Contrat n°0527557	4 147.43	4 147.43	4 147.43	0.00	0.00	0.00	0.00
Groupe scolaire Contrat n°0527555	10 753.27	10 753.27	10 753.27	0.00	0.00	0.00	0.00
Construction route forestière	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77
Salle polyvalente	8 112.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Salle polyvalente	7 475.97	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 1ère tranche	16 011.74	8 005.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 1ère tranche	8 103.44	4 051.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viabilité H.L.M. 2e tranche	10 740.44	10 740.44	10 740.44	0.00	0.00	0.00	0.00
Aménagement Traverse de Pusey	25 568.80	25 568.80	25 568.80	25 568.80	19 176.82	0.00	0.00
Divers investissements 1999	14 766.12	14 821.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ANNUITES :	221 135.83	193 544.25	166 665.66	139 995.11	326 223.42	147 213.48	137 806.28

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX COMMUNAUX							
Année	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus	Bases notifiées	Produits reçus	Allocations compensatrices	Produit total
2008			386 117.20 €		542 359.10 €	10 212.00 €	552 571.10 €
▣ T.H.	1 340 000.00 €	10.00%	134 000.00 €	1 376 148.00 €	137 614.80 €	5 187.00 €	142 801.80 €
▣ T.F.B.	1 759 000.00 €	13.70%	240 983.00 €	1 764 498.00 €	241 736.23 €	2 004.00 €	243 740.23 €
▣ T.F.N.B.	30 800.00 €	36.15%	11 134.20 €	30 715.00 €	11 103.47 €	2 498.00 €	13 601.47 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	523.00 €	152 427.60 €
2009			424 969.60 €		574 679.99 €	9 721.00 €	584 400.99 €
▣ T.H.	1 482 000.00 €	10.00%	148 200.00 €	1 461 385.00 €	146 138.50 €	4 994.00 €	151 132.50 €
▣ T.F.B.	1 940 000.00 €	13.70%	265 780.00 €	1 938 997.00 €	265 642.59 €	1 801.00 €	267 443.59 €
▣ T.F.N.B.	30 400.00 €	36.15%	10 989.60 €	30 413.00 €	10 994.30 €	2 555.00 €	13 549.30 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	371.00 €	152 275.60 €
2010			425 876.00 €		582 974.56 €	9 866.00 €	592 840.56 €
▣ T.H.	1 378 000.00 €	10.00%	137 800.00 €	1 428 611.00 €	142 861.10 €	5 326.00 €	148 187.10 €
▣ T.F.B.	2 022 000.00 €	13.70%	277 014.00 €	2 023 332.00 €	277 196.48 €	1 634.00 €	278 830.48 €
▣ T.F.N.B.	30 600.00 €	36.15%	11 062.00 €	30 463.00 €	11 012.37 €	2 569.00 €	13 581.37 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	337.00 €	152 241.60 €
2011			447 479.00 €		598 781.60 €	8 849.00 €	607 630.60 €
▣ T.H.	1 469 000.00 €	10.00%	146 900.00 €	1 470 010.00 €	147 025.00 €	4 026.00 €	151 051.00 €
▣ T.F.B.	2 113 000.00 €	13.70%	289 481.00 €	2 107 428.00 €	288 723.00 €	1 943.00 €	290 666.00 €
▣ T.F.N.B.	30 700.00 €	36.15%	11 098.00 €	30 786.00 €	11 129.00 €	2 568.00 €	13 697.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	312.00 €	152 216.60 €
2012			459 815.00 €		613 962.60 €	7 873.00 €	621 835.60 €
▣ T.H.	1 509 000.00 €	10.00%	150 900.00 €	1 509 000.00 €	150 900.00 €	3 900.00 €	154 800.00 €
▣ T.F.B.	2 172 000.00 €	13.70%	297 564.00 €	2 189 879.00 €	300 005.00 €	1 143.00 €	301 148.00 €
▣ T.F.N.B.	31 400.00 €	36.15%	11 351.00 €	30 849.00 €	11 153.00 €	2 569.00 €	13 722.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	261.00 €	152 165.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2013 telles que ci-dessus décrites.

6/ ECOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTIONS SCOLAIRES 2012-2013 ACTIVITÉS « PISCINE » ET « VOILE SCOLAIRE » (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'Ecole Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande concerne les activités « Piscine » et « Voile Scolaire » pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Pour ces 2 activités, à hauteur de 1.059,00 €uros pour les 24 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 1 059,00 €uros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour les activités « Piscine » et « Voile Scolaire » (crédits budgétaires 657482 inscrits au Budget Primitif 2012).

7/ AFFOUAGE 2012-2013 : APPROBATION DE LA LISTE PROVISOIRE

(Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°007 en date du 04 Octobre 2012, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2012-2013 ainsi que le prix de l'affouage (5,00 Euros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 31 octobre 2012. La liste provisoire a donc été arrêtée à cette date.

Du 02 novembre au 19 novembre 2012, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 38 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient donc maintenant d'approuver cette liste provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2012-2013.

8/ AFFOUAGE 2012-2013 : EXAMEN DU TABLEAU DE RECTIFICATION

(Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey vient de statuer sur la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2012-2013.

Après la clôture des inscriptions au 31 octobre 2012, une personne (Monsieur RAILLARD Gilles) a souhaité être ajoutée à la liste ainsi arrêtée et donc bénéficier de l'affouage ou contester la liste affichée.

Il convient donc maintenant d'examiner le tableau de rectification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2012-2013.

9/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS : EXERCICE 2013 – COMPLEMENT (Délibération n°09) :

Monsieur le présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2013 en complément du validé par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°06 du 04 Octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'assiette des coupes de l'exercice 2013 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey :

□ Numéro : 7.

DECIDE de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans la parcelle n°7 et en demander ainsi la délivrance ;

FIXE les conditions suivantes pour les produits vendus :

□ Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

↳ réinvestissement pour travaux forestiers suivant permis.

□ Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Éclaircie
Parcelle	7
Produits à exploiter	*Seules les tiges griffées ou marquées en abandon à la peinture

☐ Délais d'exploitation :

Parcelle	7
Produits concernés	Chauffage
Début de la coupe	Suivant permis
Fin d'abattage et Façonnage	15/06/2013
Fin de Vidange	30/09/2013

10/ RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : AUTORISATION DE PASSAGE (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la délivrance des derniers permis de construire au droit du 1 Rue Gustave Courtois, les détenteurs des permis de construire devaient se raccorder au réseau d'assainissement communal.

Force est de constater que les raccordements n'ont pas été effectués conformément aux permis de construire délivrés mais sur une canalisation privative sans l'accord du propriétaire. Le propriétaire de cette canalisation fait donc face à des raccordements « sauvages » sur sa canalisation qui génèrent des problèmes d'évacuation au niveau de son réseau privatif.

Monsieur le Maire, en présence des Adjointes, a donc réuni dernièrement l'ensemble des parties prenantes à ce dossier afin de trouver un terrain d'entente. Il en est donc dégagé de cette réunion que les propriétaires incriminés devaient établir leur propre réseau d'assainissement et se raccorder au réseau d'assainissement communautaire et ce, à leurs frais exclusifs.

Néanmoins, pour se raccorder au réseau communautaire, il est nécessaire que leur projet traverse une parcelle communale cadastrée ZE n°08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le passage d'une canalisation d'assainissement privative sur la parcelle communale ZE n°08 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la servitude de passage nécessaire à ce projet, sachant que les frais fonciers seront à la charge du ou des demandeurs.

11/ INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 - ORGANISATION (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la procédure de recensement de la population de Pusey, placée sous l'autorité de l'INSEE, de déroulera du jeudi 17 janvier au samedi 16 février 2013.

Le recensement doit être réalisé par la Commune de Pusey.

Afin de mener à bien la procédure de recensement, il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations et de désigner un coordonnateur pour la durée de l'enquête de recensement.

Ces dispositions sont encadrées dans un cadre réglementaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n°2012-347, notamment l'article 3 1° ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 3 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 17 janvier au 16 février 2013 ;

FIXE la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,50 € par formulaire « bulletin individuel » rempli ;
- 1,00 € par formulaire « feuille logement » rempli ;
- 60,00 € par tournée de reconnaissance ;
- 90,00 € par séance de formation suivie comprenant les frais de transport.

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs aux conditions susvisées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer par arrêté un coordonnateur au sein du personnel communal de Pusey.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Affouage 2012-2013 :**

Vu le peu le bois à distribuer pour l'affouage, il est demandé à la commission des bois avec le garde de l'O.N.F. de voir s'il est nécessaire de maintenir l'affouage pour cette année. Dans l'affirmative, il est convenu que les affouagistes devront se rendre sur place pour examiner les lots qu'ils leurs sont proposés.

- **Vœux 2013 à la population :**

Ils se dérouleront le vendredi 04 janvier 2013 à la Maison Municipale et des Associations.

- **Cérémonie d'hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie :**

Rendez-vous est donné le mercredi 05 décembre 2012 à 18 heures 30 devant le « Monuments aux Morts ».

- **Téléthon 07-08/12/2012 :**

Cette manifestation se tiendra du 07 au 08 décembre 2012.

Le samedi 08 décembre 2012, des manifestations auront lieu à la Maison Municipale et des Associations avec le soutien, notamment, du C.C.P.V.H.S.

- **Colis de Noël 2012 :**

La distribution des colis est programmée pour le samedi 22 décembre 2012 (rendez-vous en Mairie vers 09 heures 00).

Monsieur VUILLEMOT a prévu 62 colis pour les personnes seules et 40 colis pour les couples.

- **CMJ 2012 :**

Le 1^{er} décembre 2012 à 10 heures 30 est prévue l'installation du nouveau CMJ avec l'élection du Maire Junior et ses 2 adjoints.

- **Informatique des séniors :**

Emmanuel CHOFFAT continue ses formations.
Est en cours, la confection de cartes de vœux.

- **Informatique du personnel :**

Emmanuel CHAUFFAT va délivrer une formation de base en informatique pour le personnel communal sur la base du volontariat.

- **Site Internet :**

Aujourd'hui, environ 5.000 visiteurs ont cliqué sur www.pusey.fr ce qui représente pas moins de 22 visiteurs par jour.

- **Parking du Presbytère :**

La réfection du parking sera faite en 2013.

- **Lotissement des « Bleuets » :**

Les travaux d'électrification, de téléphonie et d'éclairage public viennent de s'achever.

Les travaux de voirie devraient débuter courant mars 2013.

- **Les petites fugues :**

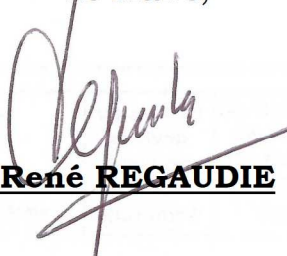
Le 21 novembre 2012, la Bibliothèque de Pusey a accueilli une cinquantaine de personnes dans le cadre de cette manifestation. Le bilan est très positif : soirée, thème et auteur agréables.

- **CAF - signature du Contrat Enfance Jeunesse :**

Madame MOINOT informe l'Assemblée que la signature du CEJ avec la CAF aura lieu le mercredi 12 décembre 2012 à 18 heures 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 46.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT